



Département de l'EURE-ET-LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Commune de TOURY

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 028-212803910-20260506-DEC2026_016-AI

République Française



DÉCISION

N° 2026-016

Nomenclature : N° DEC2026-016

Objet : Sports / Monde associatif / Jeunesse / Intergénérationnel - Festivités du 13 juillet 2026 - Contrat de prestation pour un spectacle pyrotechnique - Décision

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-13 à L.2223-16,

Vu la délibération n° 2026-020 du Conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la Commune souhaite organiser un spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2026,

DÉCIDE

- Article 1 :** DE SIGNER un contrat de prestation pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2026 avec la société Pyro Concept – 6 rue des Artisans – Z.I. Les Poujeaux – 37530 NAZELLES-NÉGRON, pour un montant de 6 237 ,00 euros T.T.C.
- Article 2 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.
- Article 3 :** Le Directeur des Services est chargé de l'application de la présente décision.
- Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Acte rendu exécutoire :

- Affiché le :
- Transmis au représentant de l'Etat :

Le Maire,
Roland SCHACH



Fait à Toury, le 6 mai 2026

Le Maire

Roland SCHACH